

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2669)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL85

présenté par

M. Coronado, M. Molac et M. Cavard

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 67, supprimer les mots :

« neuf membres ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une précision inutile. Cet amendement est lié aux différents amendements qui visent à faire évoluer la composition de la Commission.